



Personne Compétente en Radioprotection (PCR) Niveau 2 Industrie Option sources scellées Formation initiale



Durée

56.00 Heures
8 Jours

Référence

STD-RADI201I



Pré Requis

Niveau équivalent au baccalauréat à orientation scientifique



Public Concerné

Toute personne appelée à exercer les fonctions de personne compétente en radioprotection de niveau 2 dans le secteur industrie ou recherche concernée par les sources scellées

Objectifs :

- Maîtriser les principales missions de la personne compétente en radioprotection
- Etre en mesure d'appuyer l'employeur les actions liées à la radioprotection
- Participer à l'élaboration de la formation et à l'information des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.
- Faire preuve d'autonomie en matière de radioprotection.
- Echanger avec l'ensemble des acteurs pertinents en particulier dans le cas d'interventions d'autres entreprises.
- Etre reconnu(e) personne compétente en radioprotection de niveau 2 pour les sources scellées.

Retrouvez le **planning complet de nos formations PCR**, sur la page <https://www.formation-dekra.fr/planning-des-formations-pcr>

Le + métier :

La formation de personne compétente en radioprotection de niveau 2 pour les sources scellées dispensée par DEKRA est conforme à l'article 3 de l'arrêté du 18/12/2019.

Contenu

1. Introduction
2. Les rayonnements ionisants, les valeurs de référence
3. Le contexte administratif et réglementaire
4. Le rôle du Conseiller en Radioprotection et les différents acteurs de la radioprotection
5. La réglementation liée aux sources scellées
6. Les installations et équipements
7. La surveillance dosimétrique
8. La situation d'urgence
9. Les dossiers de déclaration, d'enregistrement et d'autorisation ASN
10. Exercices et mise en application Source scellées portant sur :
 - Des calculs de débit de dose et mise en œuvre des protections associées (temps, écran, distance)
 - La décision 2017-DC-0591
 - Le zonage suivant l'arrêté du 15 mai 2006 modifié par l'Arrêté du 28/01/2020
 - La mise en œuvre des vérifications de radioprotection et des matériels de mesures (Arrêté du 23 octobre 2020)
11. La gestion des relations EU/EE
12. L'information, la formation

Les différentes notions abordées sont modulées selon les acquis des stagiaires.

Qualification Intervenant (e)(s)

Spécialiste en prévention réalisant des missions d'inspection, d'audit, d'assistance et / ou de conseil dans le domaine concerné



Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet



Moyens pédagogiques

- Présentation powerpoint
- Vidéos
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques

Modalités d'évaluation

Evaluation des connaissances individuelle
partie théorique : épreuve écrite sous forme
de QCM complétée de questions à réponses
ouvertes et courtes (90 minutes : évaluation
adaptée en fonction des types de sources
de rayonnements)

Evaluation des connaissances partie
appliquée : Une épreuve orale intégrant 1,5
heure de travail collectif d'analyse de cas
pratiques et un entretien individuel d'au
minimum 15 mn

Documents remis :

- Certificat de formation de personne
compétente en radioprotection en cas de
réussite aux évaluations théoriques et
pratiques
- Attestation d'assiduité à l'attention du
financeur